

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1 octobre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Roland BLUM représenté par Bruno GILLES - Jean-Louis BONAN représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - René CANEZI représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Patricia COLIN représentée par Jean-François DENIS - Eric DIARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Albert GUIGUI représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GUISSANI représenté par Georges ROSSO - Laurence JOUANDON représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUK représenté par Eric DI MECO - Eric LE DISSES représenté par Laurent LAVIE - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Antoine LORENZI représenté par Jacqueline DURANDO - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par Robert MALATESTA - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN représenté par André MOLINO - Marc POGGIALE représenté par Haouaria HADJ CHICK - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis TIXIER représenté par Gerard PEPE - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe SAN MARCO.

•

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 010-2335/10/CC

■ Programmes Opérationnels FEDER et FSE "Compétitivité Régionale et Emploi" 2007-2013. Attribution de subventions FSE pour le soutien d'opérations relevant des volets "Accompagnement à l'emploi", "Chantiers d'insertion" et "Atelier formation".

DGSMIE 10/5233/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Elément clé du maillage territorial des politiques de l'inclusion, les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail.

Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Le territoire de la Communauté est couvert par trois PLIE associatif : MPM Est, Centre et Ouest.

Chacun de ces trois PLIE a son propre protocole d'accord, engageant l'Union Européenne (FSE), l'Etat, la Région, le Département, et la Communauté.

Conformément au règlement portant dispositions générales des fonds structurels européens, les PLIE sont organisme intermédiaire et gère en direct une enveloppe FSE pour trois ans du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Au vu des premières années d'exécution, la Commission Européenne a demandé à la France de réduire le nombre de ses organismes intermédiaire.

En effet, les PLIE constituent la catégorie d'organismes intermédiaires la plus nombreuse et la plus fragile. D'une part, certains PLIE n'atteignent pas la taille critique pour garantir la fiabilité des systèmes de gestion et de contrôle qu'ils ont mis en place et d'autre part, les procédures européennes obligent l'organisme intermédiaire à avancer les crédits avec un remboursement pouvant intervenir un à deux ans après.

Ce problème d'avance de trésorerie est le point essentiel qui a poussé les présidents des trois PLIE à demander un rendez-vous au préfet en février 2009. Cette réunion à laquelle MPM était présente, a débouché sur le constat d'une dégradation de la situation financière des PLIE depuis ces dernières

années et la nécessité de trouver rapidement une solution car deux des trois PLIE s'orientent vers une cessation de paiement.

MPM, en accord avec l'Etat et les PLIE, a alors lancé une étude de faisabilité sur la possibilité pour la communauté urbaine de devenir organisme intermédiaire dans la gestion du FSE pour le compte des 3 PLIE.

Les résultats de cette étude rendus fin juillet 2009 démontrent donc bien l'opportunité pour MPM et la nécessité pour les trois PLIE, que la Communauté remplisse, pour leur compte, le rôle d'organisme intermédiaire, gestionnaire des crédits FSE.

MPM, par délibération n° RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009, s'est donc porté candidat pour le compte de ses trois PLIE, à la gestion d'une subvention globale FSE au titre du PO FSE 2007-2013, axe 3, mesure 3.12, à compter du 1er janvier 2010 et ce pour un an.

Le projet déposé prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- l'animation des trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi,
- les actions d'accompagnement à l'emploi, de construction des parcours et de formations émanant des trois territoires,
- les actions transversales à l'échelle des trois territoires comme l'évaluation chemin faisant, l'analyse des pratiques ou la communication.

Le préfet de région, par courrier, a notifié l'attribution à Marseille Provence Métropole d'une subvention globale FSE de 1 737 854 euros dont 60 825 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 4 325 562 euros (Commission Régionale de Programmation du 4 décembre 2009).

Une convention de gestion de la subvention globale FSE « Quartiers sensibles », approuvée par délibération n° RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 7 mai 2010.

A ce jour, 34 dossiers ont été programmés pour un montant FSE de 1 675 665 euros sur une dépense totale de 3 908 766 euros.

C'est à ce titre que :

- le Conseil Général des Bouches du Rhône a déposé le 29 juin 2010 deux dossiers FSE pour l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du PLIE MPM Ouest pour le premier et des bénéficiaires du PLIE MPM Est pour le second ;
- L'association CEIVE a déposé le 2 juillet 2010 un dossier de demande de subvention FSE de 20 000 euros sur une dépense éligible de 40 000 euros dans le cadre du volet « Atelier formation » pour la réalisation du projet « DAPIE-dispositif additionnel pour l'insertion et l'emploi » ;
- L'association Les Jardins de l'Espérance a déposé le 28 juin 2010 un dossier de demande de subvention FSE de 15 000 euros sur une dépense éligible de 72 420 euros dans le cadre du volet « Chantiers d'insertion » pour la réalisation du projet « Atelier d'insertion – paysages et jardins ».

De plus, le conseil de Communauté, lors de sa séance du 28 juin 2010, a alloué au centre social Mer et Colline dans le cadre du dispositif « accompagnement à l'emploi du PLIE MPM Centre » une aide FSE de 14 343 euros sur une dépense éligible de 49 180 euros

Suite à de nouveaux éléments apportés fin juin/début juillet par le porteur de projet, une nouvelle instruction a été réalisée et il est proposé une réévaluation de l'aide FSE octroyée passant de 14 343 euros à 16 588 euros.

Le comité technique de programmation de la subvention globale FSE « PLIE 2010 » lors de sa séance du 10 septembre 2010 ainsi que le comité stratégique FSE PLIE ont donné un avis :

- favorable à l'intégration au sein de la programmation de la Subvention Globale FSE « PLIE 2010 » que gère MPM, des deux opérations présentées par le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du PLIE MPM Ouest et pour l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du PLIE MPM Est;
- favorable à l'attribution d'une aide FSE de 20 000€ sur une dépense éligible de 40 000 euros pour le projet « DAPIE-dispositif additionnel pour l'insertion et l'emploi » porté par l'association CEIVE ;
- favorable à l'attribution d'une aide FSE de 15 000 euros sur une dépense éligible de 72 420 euros pour le projet « Atelier d'insertion – paysages et jardins » porté par l'association Les Jardins de l'Espérance ;
- favorable à la réévaluation de l'aide FSE octroyée au Centre social Mer et Colline dans le cadre du dispositif « accompagnement à l'emploi du PLIE MPM Centre » passant de 14 343 euros à 16 588 euros sur une dépense éligible identique de 49 180 euros

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009 ;
- La délibération n° FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- Le Comité Régional de Programmation du 28 avril 2010 ;
- La convention de subvention globale FSE « PLIE 2010 » du 07 mai 2010 ;
- Les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet ;
- Le comité technique de programmation de la subvention globale FSE « PLIE 2010 » du 10 septembre 2010 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FSE à ces porteurs de projet leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentés ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global de soutien des acteurs de l'insertion par l'emploi sur les trois territoires de MPM ;
- Que la gestion des fonds européens dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi est déterminante pour favoriser une cohésion sociale et territoriale homogène sur le territoire de MPM ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les dossiers FSE présentés par les porteurs de projet dans le cadre du projet MPM "PLIE 2010" et intégrés au sein de la programmation de la Subvention Globale FSE « PLIE 2010 »..

Signé le 1er Octobre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 05 octobre 2010

Article 2 :

- Est attribuée une subvention FSE de 20 000 euros sur une dépense de 40 000 euros à l'association CEIVE pour le projet « DAPIE-dispositif additionnel pour l'insertion et l'emploi » ;
- Est attribuée une subvention FSE de 15 000 euros sur une dépense de 72 420 euros à l'association Les Jardins de l'Espérance pour le projet « Atelier d'insertion – paysages et jardins » ;
- Est approuvée l'augmentation de l'aide FSE allouée au Centre social Mer et Colline dans le cadre du dispositif « accompagnement à l'emploi du PLIE MPM Centre » qui passe de 14 343 euros à 16 588 euros sur une dépense de 49 180 euros

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine – Sous Politique B340 Nature 6573 pour les subventions de fonctionnement aux organismes publics et Nature 6574 pour les subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé. – Opération « SG FSE PLIE 2010 ».

Les subventions FSE sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FSE qui découleront de cette décision.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Financements Européens

Patrick MENNUCCI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI